

CSDM

Rapport Annuel

2022



CSDM

Centre Suisse pour la Défense
des Droits des Migrants

L'équipe



Boris Wijkström, directeur du CSDM, est avocat. Il a étudié à l'université de Stanford (BA 1996) et à la faculté de droit de George Washington University (JD 1999). Il a obtenu son brevet d'avocat aux Etats-Unis et il est membre du barreau de Columbia (Washington DC). Il a pratiqué le droit aux Etats-Unis et à Genève où il a travaillé à l'Organisation internationale des migrations (OIM) et à l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). Il a fondé le CSDM en mai 2014 avec le soutien du Centre social protestant (CSP Genève). Langues: anglais, français, espagnol, italien et suédois.



Gabriella Tau, juriste, a étudié à l'université de Fribourg où elle a obtenu une licence bilingue en droit (2004). Elle a travaillé à la Commission fédérale contre le racisme et au UNHCR pour lequel elle a fait plusieurs missions à l'étranger afin d'instruire des dossiers de requérants d'asile. Depuis 2011, elle est responsable du Bureau de consultations juridiques pour les requérants d'asile de Caritas Suisse à Fribourg. Langues: allemand, français, anglais et italien.



Arline Set, juriste, a étudié à l'Université de Paris Nanterre où elle a obtenu un master et son brevet d'avocat en 2005. Elle a exercé en tant qu'avocate spécialisée en droit des migrations en France. Elle a collaboré avec le SAJE-EPER de 2018 à 2020. En parallèle du CSDM, elle travaille depuis 2021 à Caritas Suisse au Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Boudry en tant que représentant juridique dans la défense des requérants d'asile. Langues: français, anglais, arménien, turc.

Sommaire

L'équipe	2
Mot du président et du directeur	4
Mission et activités	6
Litiges stratégiques	
B.T.M. c. Suisse, Comité contre la torture	12
Litiges en cours auprès des organes de traités onusiens	14
Soutiens et remerciements	17
Comptes	18
Comité	19

Mot du président et du directeur



Dominique Bavarel
président



Boris Wijkström
directeur

4

Faire valoir les droits des personnes vulnérables

En 2022, le CSDM a initié un projet portant sur la défense des personnes migrantes et requérants d'asile vulnérables. Il concerne des personnes mineures, des victimes de tortures, des personnes atteintes dans leur santé, en particulier psychique. Entre autres, parmi les dossiers que nous avons adressés aux mécanismes de protection des droits fondamentaux de l'ONU, nous avons mis en exergue le droit à la réhabilitation des personnes majeures ou mineures victimes de tortures ou de mauvais traitements.

On relèvera que le 9 décembre 2022, le CAT a admis une plainte d'un avocat défenseur des droits humains du Zimbabwe représenté par le CSDM en raison de la violation par la Suisse des garanties procédurales. Ceci l'a en effet empêché de faire valoir de façon effective qu'en cas de renvoi de Suisse, il risquait de subir des actes de tortures.

Afin de parvenir à une meilleure défense des personnes migrantes vulnérables, nous avons intensifié notre partenariat avec les Bureaux de consultations juridiques (BCJ). Celui avec le Secteur réfugiés du CSP est formalisé de longue date. En juin 2022, nous avons conclu une convention avec Caritas Suisse afin de travailler plus étroitement avec les BCJ dont il assure la gestion mais aussi avec les juristes œuvrant dans le Centre Fédéral pour les requérants d'asile (CFA) à Boudry et à Chiasso, où il a été mandaté par la Confédération pour assurer la représentation juridique des requérants d'asile.

Nous échangeons avec les juristes spécialistes du droit d'asile sur les problématiques qu'ils rencontrent afin d'identifier les principes dégagés par la jurisprudence des organes des traités qui s'appliquent dans leurs situations concrètes. Egalement, nous évaluons les dossiers qu'ils nous soumettent afin de déterminer si une procédure internationale doit être initiée. Enfin, nous participons à des formations sur des thématiques spécifiques.

En 2021, le CSDM, dans le cadre de la crise du COVID avait été amené à réduire sa voilure. En 2022, nous avons élargi notre équipe. Arline Set, qui a exercé le métier d'avocat en France est montée à bord. Elle dispose d'une grande expérience professionnelle dans le cadre de la migration et travaille en parallèle au CFA de Boudry en qualité de représentante juridique des requérants d'asile. Gabriella TAU collabore de nouveau avec le CSDM. Notre embarcation tient bon le vent et poursuit son voyage sans démâter.

5

Mission et activités

Mission

La première mission du CSDM est de promouvoir le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes en engageant des procédures juridiques devant les instances internationales comme la Cour européenne des droits de l'homme ou les organes de traités onusiens.

Le CSDM a été créé en réponse à l'érosion des droits fondamentaux des étrangers en Suisse et à la nécessité de disposer d'une structure spécialisée, capable de saisir les instances internationales pertinentes, d'apporter un soutien aux professionnels du droit actifs dans ce domaine et aux migrants eux-mêmes. Le CSDM fait le choix de porter ses efforts sur des affaires susceptibles de produire des jurisprudences de principe au niveau national et européen.

Activités

Litiges stratégiques

Durant l'année nous avons soumis quatre cas devant les juridictions internationales, à savoir, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), le Comité contre la torture (CAT), le Comité des droits de l'enfant (CDE) et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Ces cas portent sur les droits des personnes vulnérables, notamment des enfants sujets à des décisions de renvoi et des victimes de discrimination fondée sur le genre ou encore de torture ou mauvais traitements.

Nous avons soumis cinq jeux d'observations dans des affaires pendantes devant les organes onusiens, concernant une victime de torture nécessitant des soins médicaux spécialisés en vue de sa réadaptation, un journaliste colombien menacé de mort / d'exécution sommaire et une famille afghane élargie ayant subi des tortures et mauvais traitements en Croatie.

Trois demandes de reconsidération ont été déposées devant le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) parallèlement aux procédures internationales pendantes dans des cas où de nouveaux éléments ouvraient droit à une réévaluation du cas. Ces demandes concernaient des victimes de torture et de mauvais traitements dans le cadre de la procédure Dublin /Croatie et des enfants victimes de violence et de recrutement forcé par des gangs criminels opérant au Salvador. Dans ce dernier dossier, le SEM a admis la demande de réexamen et a mis les 6 enfants et leurs parents au bénéfice d'une admission provisoire.

Le CSDM a également formé recours devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) après le rejet de la demande de reconsidération par le SEM dans un cas de renvoi en application du règlement Dublin vers la Croatie, en soumettant une argumentation factuelle et juridique supplémentaire fondée sur les articles 3, 14 et 16 CAT selon laquelle la victime de torture serait privée de soins spécialisés en vue de sa réadaptation en Croatie, le pays de renvoi. Le TAF a rejeté l'appel sans statuer sur les arguments soulevés sur le fondement de la Convention contre la Torture (les procédures devant le CAT se poursuivant avec l'effet suspensif).

Accompagnement juridique

En sus de notre activité principale de défense juridique, nous sommes régulièrement sollicités par des juristes et avocats souhaitant un soutien, un avis juridique ou la reprise d'un dossier en vue d'une démarche auprès de la Cour européenne des droits de l'homme ou autre instance internationale. Au terme de notre neuvième année d'activités, nous constatons que l'octroi de conseils et l'accompagnement juridique constituent un aspect toujours croissant de notre travail.

Le CSDM a reçu, analysé et apporté une expertise aux représentants juridiques dans plus de 30 affaires.

Ces cas proviennent du CFA de Boudry, SOS-Ticino, Caritas (GE), Caritas (FR), Caritas (NE), SAJE-EPER (VD), Centre Social Protestant (CSP GE), SSI (GE), d'avocats privés et de façon spontanée de requérants d'asile et de personnes migrantes de toute la Suisse, incluant la Suisse alémanique.



Formation des représentants juridiques intervenants dans le domaine de l'asile : 61 représentants juridiques des CFAs et BCJs

Le CSDM organise des workshops pour les représentants juridiques dans le Centre Fédéral pour les requérants d'asile (CFA) à Boudry (23 participants) et les représentants juridiques des Bureaux de consultation juridique cantonaux, tels que CARITAS Fribourg, Neuchâtel et Bern/Jura (14 participants).

Le workshop qui était initialement prévu en novembre 2022 pour SOS-Ticino à Chiasso a été reporté au 18 janvier 2023 pour des raisons organisationnelles. 24 représentants juridiques incluant ceux du CFA de Boudry et de CARITAS Fribourg, y ont participé par visio-conférence.

Les formations étaient axées sur le droit à la réhabilitation sous l'angle de l'article 14 de la Convention contre la Torture et l'article 39 de la Convention des droits de l'enfant.

Nous avons également abordé la question de la recevabilité des plaintes internationales, en particulier la question de la preuve des violations alléguées, l'épuisement des voies de recours ainsi que la marche à suivre pour la transmission des cas au CSDM pour une expertise, en application de la convention conclue entre CARITAS et le CSDM en juin 2022, qui a été présentée à cette occasion.

Réseau et présence sur les plateformes des ONG

Notre équipe a participé aux réunions de la COPERA qui regroupe l'ensemble des services juridiques de la suisse romande. Les réunions de la COPERA sont co-présidées par Catalina Mendoza, qui est membre du comité du CSDM. Notre présence régulière à ces réunions nous permet d'obtenir un large retour d'information en temps réel sur les développements de la pratique du SEM et du TAF, ce qui nous aide à identifier les enjeux clés et définir des stratégies sur les litiges internationaux.

Litiges stratégiques

Succès devant les organes conventionnels de l'ONU



Le CAT a considéré que la procédure d'asile devant le SEM et TAF souffrait de vices importants. En effet, le TAF avait statué à juge unique avec « seulement une appréciation anticipée et sommaire des arguments du requérant, sur la base d'une remise en question de l'authenticité des documents fournis, mais sans prendre de mesures pour vérifier » ces derniers. Selon le CAT, cette manière de procéder constituait un manquement à « l'obligation... d'assurer l'examen effectif, indépendant et impartial requis par l'article 3 de la Convention. » (cf. § 8.7)

Quant aux voies de droit ouvertes à notre mandant pour contester son renvoi, à savoir le recours au TAF et la demande de réexamen, le CAT observe que les instances Suisses n'ont pas appliqué l'effet suspensif à ces démarches et que « l'exigence des frais de procédure alors que le requérant se trouvait dans une situation financière précaire, l'a privé de la possibilité de s'adresser à la justice afin de voir son recours examiné par les juges du Tribunal administratif fédéral. » (cf. § 8.7)

La Suisse épinglée par le Comité contre la Torture des Nations Unies

B.T.M. c. Suisse, CAT Communication no. 972/2019: Notre mandant est un avocat du Zimbabwe défenseur d'opposants politiques victimes de répression du régime du Zanu PF. Il a été ciblé par les autorités de son pays en raison de ses activités professionnelles. Il a notamment subi des agressions en pleine rue et des menaces de mort.

Il dépose une demande d'asile en Suisse qui est rejetée par le SEM puis le TAF qui estiment que son récit est invraisemblable. Selon les autorités suisses, les preuves dont il dépose constituent des « documents de complaisance », « facilement falsifiables » et sans valeur probante.

Le CAT conclut que les voies de droit pour contester le renvoi étaient inefficaces et indisponibles et exige que la Suisse réexamine la demande d'asile conformément aux obligations procédurales découlant de l'art. 3 du CAT.

A l'appui de ses conclusions, le CAT s'est référé à sa jurisprudence précédente concernant la Suisse, notamment l'affaire M.G. c. Suisse, Communication 811/2017 au para. 6.4.

Exemples des litiges en cours devant les organes conventionnels de l'ONU

Comité des Droits de l'enfant

M.N. c. Suisse, CDE

Renvoi de mineures intégrées en Suisse: Cette affaire concerne l'expulsion vers l'Indonésie de deux jeunes filles âgées de 7 et 9 ans, nées en Suisse, où elles sont scolarisées et parfaitement intégrées. Les enfants ne sont jamais allées en Indonésie, pays dont est originaire leur mère, elles ne parlent pas la langue et n'ont aucune connaissance de la culture maternelle. En outre, l'expulsion des enfants va séparer de façon indéterminée la plus jeune des filles de son père, résidant régulièrement en Suisse, entraînant des dommages irréparables sur leur santé psychique. La requérante fait valoir que son expulsion avec ses enfants violerait les articles 3, 9, 12 et 16 de la Convention des droits des enfants parce que l'intérêt supérieur des enfants n'a pas été mis au centre de la pondération des intérêts en jeu et que le risque de harcèlement et de discrimination fondé sur le statut matrimonial de leur mère et leur manque de familiarité avec la culture indonésienne n'ont pas été pris en considération.

Comité contre la torture (CAT)

J.C.C. c. Suisse, CAT

Renvoi d'un journaliste menacé de mort: Cela concerne un journaliste de nationalité colombienne et sa famille ayant reçu des menaces de mort répétées et risquant d'être kidnappé puis d'être exécuté de façon arbitraire par des dissidents de la FARC, formant un groupe d'insurgés armés qui a refusé de déposer les armes à l'issue du processus de paix en 2016. En tant que journaliste, M. J.C.C. a rendu compte des efforts concluants du gouverne-

ment colombien en vue de la réintégration des membres mobilisés des FARC et d'autres combattants si bien que les dissidents des FARC l'ont déclaré comme étant un « objectif militaire ». Le CAT a accordé l'effet suspensif pour toute la durée de la procédure pendante devant sa juridiction.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Z.F. c. Suisse, CEDEF

Violence liée au genre: Une jeune femme afghane, victime d'un viol est menacée d'une expulsion vers la Grèce en vertu d'un accord de réadmission. Mme Z.F. a fui l'Iran à l'âge de 16 ans avec ses parents et son grand frère. Son père a été détenu et torturé par les autorités iraniennes à des multiples occasions. En Turquie, elle a été sexuellement agressée par un membre de sa famille. En Grèce, où la famille a obtenu une protection subsidiaire, elle a été violée dans les toilettes d'un camp de réfugiés. Le 16 juillet 2021, elle a quitté la Grèce avec sa famille pour échapper à des conditions de vie équivalentes à un dénuement total et a déposé une demande d'asile en Suisse. Les médecins lui ont diagnostiqué un sévère PTSD (6B41, ICD11) et ont demandé la mise en place immédiate et soutenue d'un suivi multidisciplinaire. Malgré cela, ni le SEM ni le TAF n'ont considéré son état de santé comme étant un obstacle à son expulsion malgré la jurisprudence de référence du TAF sur l'inexigibilité du renvoi des personnes vulnérables souffrant de graves problèmes médicaux. Le CEDEF a refusé d'accorder l'effet suspensif et toute la famille a été expulsée vers la Grèce. La famille s'est installée par la suite en Allemagne où elle a déposé une nouvelle demande d'asile et Mme Z.F. a retiré sa plainte devant le CEDEF.



Soutiens

En 2022, le CSDM a bénéficié de dons généreux de: Amnesty International Suisse, Capital Group, le Centre social protestant (CSP) Genève, l'Entraide Protestante Suisse (EPER), une fondation privée genevoise, le pour-cent culturel Migros, la Fondation Saladeng, la Stiftung Temperatio, la Ville de Carouge et la Ville de Genève.

Notre association compte 145 membres et 43 donateurs privés.

Remerciements

Nous exprimons notre plus vive gratitude à tous les particuliers, membres, organisations partenaires, fondations, et communes genevoises, qui nous soutiennent et nous permettent d'exister.

Comptes

Produits		Charges	
Produits d'activités	26'600.00	Charges salariales	121'093.50
Dons privés	30'000.00	Formation	-
Dons non affectés	25'530.00	Frais site internet	450.00
Dons affectés	50'000.00	Frais généraux et autres charges	4'561.45
Subventions affectées	15'000.00	Frais d'activité	713.50
Cotisations membres	760.00		
Variation du capital des fonds affectés	5'000.00		
Total CHF	152'890.00	Total CHF	126'818.45
Excédent CHF	26'071.55		

Comité

Sofia Amazzough, avocate, CARITAS Boudry

Dominique Bavarel, avocat, Collectif de défense
(président depuis mai 2019)

Rémy Kammermann, juriste, secteur juridique, CSP Genève

Anne Maia Falconnet, trésorière, responsable de l'administration et des finances, CSP Genève

Catalina Mendoza, avocate, CARITAS Genève

Thao Pham, juriste, secteur réfugiés, CSP Genève

Le Centre suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM)

Le CSDM est une association à but non-lucratif, fondée en mai 2014. Il se consacre à la défense juridique des droits fondamentaux des migrants et requérants d'asile devant les instances internationales, telles que la Cour européenne des droits de l'homme, les organes de traités et procédures spéciales des Nations Unies. Ce rapport annuel présente nos activités au cours de notre neuvième année d'existence.



Pour soutenir le CSDM faites un don:

CCP 14-648521-1

IBAN CH 63 0900 0000 1464 8521 1

Centre suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM)

14 rue du Village-Suisse
C.P. 171
1211 Genève 8
Suisse

Tél: 022 807 07 14
info@centre-csdm.org

www.centre-csdm.org

Avec le soutien de :

